

Cette session du 21 au 23 mai 2019 est réservée aux contrôleurs des ressources génétiques forestières des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (service régional en charge du contrôle du commerce des matériels forestiers de reproduction) ainsi qu'au personnel de l'office national des forêts assurant les missions relatives aux graines et plants.

Le stage portera sur le contrôle de l'application de la réglementation communautaire et nationale relative au commerce des matériels forestiers de reproduction et la visite de terrain sera principalement consacrée à la visite de la Secherie de la Joux à Supt (39).

La fiche d'inscription au stage Infoma (annexe 1), le formulaire interne (annexe 2) et le programme indicatif (annexe 3) sont joints à la présente note.

Lieu d'hébergement et de stage : Azureva Métabief
15 Rue de la Rançonnière
25370 METABIEF
metabief@azureva-vacances.com
Tél : 03 81 49 45 45

Contact organisation : josette.chauvin@agriculture.gouv.fr

Accès ferroviaire : Pontarlier (17km), Frasne (25 km)

Accès routier : Le village Azureva se trouve à 17 km de Pontarlier
Coordonnées GPS : Latitude (N 46° 46' 01) – longitude (E 6° 20' 48)

Hébergement : sur place en chambre individuelle

Les agents intéressés complètent la fiche d'inscription (annexe 1) puis la transmettent à leur chef de service pour avis.

Les fiches sont ensuite remises au responsable local de formation (RLF) de leur structure. Ce dernier enregistre les inscriptions sous EPICEA (code 179776), en reprenant l'avis du supérieur hiérarchique, recueille s'il y a lieu l'avis financier de « l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement » et transmet les fiches ainsi complétées à Josette CHAUVIN au plus tard le 15 Avril 2019 (josette.chauvin@agriculture.gouv.fr).

Les participants indiquent parallèlement à Josette CHAUVIN s'ils souhaitent être hébergés au Centre Azureva Métabief et précisent leurs horaires d'arrivée et de départ en remplissant le formulaire en annexe 2.

Les contrôleurs désirant aborder des questions spécifiques lors des réunions de travail feront parvenir leurs demandes à Carole Bastianelli (carole.bastianelli@agriculture.gouv.fr).

Pour les agents du MAA, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration seront pris en charge par les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sur la base des tarifs réglementaires.

Les frais d'organisation de la réunion seront pris en charge par l'Infoma.

Le sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie

Sylvain Réallon